

LA MONTAGNE

Champagnac-la-Prune

Non au zonage d'énergies renouvelables

Publié le 07/12/2023

Champagnac-la-Prune dit non aux zones d'accélération des énergies renouvelables.

À l'unanimité, le conseil municipal a rejeté la proposition d'identifier des zones propices à l'accueil d'énergies renouvelables sur son territoire, comme l'encourageait la loi sur l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER).

Réunis samedi dernier, les élus ont en effet décidé de ne pas se lancer dans ce projet, conformément aux souhaits de la population, puisqu'aucun habitant ne s'est manifesté suite à la réunion publique du 31 octobre, pour faire connaître ses intentions de zonage sur ses propres parcelles.

Dans tous les cas, il était plutôt de l'intention du conseil de ne pas s'engager, puisque « nous ne voulons pas nous immiscer dans des questions d'ordre privé, ni être l'interface entre les investisseurs privés et les propriétaires », ont rappelé les élus qui ne s'opposent cependant pas à des mesures favorables à la transition énergétique de leur territoire.

Pour la géothermie et le photovoltaïque

« Nous sommes pour la géothermie et les panneaux photovoltaïques sur toitures, tant chez les particuliers que pour les bâtiments communaux, assure le conseil. En revanche, l'éolien, c'est non. »

Les élus ont d'ailleurs profité de l'occasion pour renouveler leur opposition ferme à tout projet éolien à Champagnac-la-Prune, comme ils l'avaient déjà fait en 2017 et en 2020. Malgré tout, un projet reste en cours sur la commune ainsi qu'à Saint-Paul, ce qui a pu générer un « climat de défiance vis-à-vis de la demande faite de déterminer des zones d'accélération », ont estimé les élus.